

## Point d'actualités Coronavirus Italie au 29 mars FAM d'après informations SER / CAA de la zone

### Résumé :

Le bilan sanitaire du jour (29/03 à 18h00) en Italie est le suivant : 97 689 personnes contaminées (+5217) dont 13 030 personnes guéries (+646) et 10 779 personnes décédées (+756).

### Agriculture-pêche

- Aide alimentaire d'urgence à hauteur de 400 M€ pour éteindre le risque de crise sociale et éviter les troubles à l'ordre public
- Risque de pénurie de main d'œuvre : déclaration de la ministre Bellanova en faveur de la régularisation des travailleurs étrangers
- Pêche : application immédiate des dispositions du décret du 17 mars via la mobilisation de la Garde côtière

- **Aide alimentaire d'urgence à hauteur de 400 M€ pour éteindre le risque de crise sociale et éviter les troubles à l'ordre public**

Le gouvernement a annoncé samedi des mesures d'urgence face au risque de crise sociale liée aux difficultés d'accès à l'alimentation de la partie la plus pauvre de la population. Des tensions étaient récemment apparues dans certaines régions du Sud où certaines personnes se retrouvent sans ressource pour subvenir à leurs besoins alimentaires. Les forces de l'ordre avaient dû être déployées à l'abord de certains supermarchés.

Selon une étude de la Coldiretti, 2,7 millions de personnes sont obligées de faire appel à l'aide alimentaire, soit dans les cantines soit via de recours aux colis alimentaires. Les catégories les plus à risque sont les sans-abris ainsi que les personnes âgées de plus de 65 ans et enfants de moins de 15 ans recevant une aide alimentaire. Les plus grandes difficultés sont enregistrées dans le sud (20 % de personnes pauvres en Campanie, 14% en Calabre et 11% en Sicile) mais le besoin d'aide alimentaire se fait sentir également dans le Latium (9%) et en Lombardie où la situation sanitaire est la plus grave.

Le décret "Cura Italia" du 17 mars prévoyait l'augmentation de 50 M€ du fonds d'aide alimentaire aux plus démunis. Le Premier ministre Giuseppe Conte a annoncé la publication d'un nouveau décret qui prévoit le versement de 4,3Md€ à titre d'avance au fonds de solidarité municipal et d'une ordonnance de protection civile allouant 400M€ pour aider les citoyens en difficulté à acheter de la nourriture, des médicaments et des produits de première nécessité.

Le ministre de l'économie a déclaré qu'il s'agit de ressources pouvant être utilisées immédiatement et sans "bureaucratie". Les maires géreront les fonds, qui seront répartis en fonction de la population et de l'indice de pauvreté. Ces fonds seront fournis sous la forme de bons alimentaires pour l'acquisition de colis alimentaires. Le premier ministre a demandé à GDO d'offrir des réductions de 5 à 10% sur les bons et a annoncé des mesures pour faciliter les dons.

- Risque de pénurie de main d'œuvre : déclaration de la ministre Bellanova en faveur de la régularisation des travailleurs étrangers.

La ministre Bellanova met en avant trois priorités :

- Eradiquer le travail illégal ("caporalato") et la clandestinité,
  - Eviter les situation d'urgence sanitaire dans les "ghettos" (en particulier en Campanie),
  - Garantir la main d'œuvre aux exploitations agricoles. Après la décision de prolongation des permis de travail, la ministre souhaite la régularisation, même temporaire, des travailleurs étrangers. Démantèlement des installations illégales et mise en situation de légalité des travailleurs concernés.
- Pêche : application immédiate des dispositions du décret du 17 mars via la mobilisation de la Garde côtière.

L'article 78 du décret-loi n° 18 du 17 mars 2020 "Cura Italia" a alloué 100 M€ à un fonds destiné au secteur agricole et à l'arrêt temporaire de l'activité de pêche. Dans l'attente des mesures d'application du décret-loi, le ministère de l'agriculture a édicté certaines procédures permettant aux entreprises de pêche d'accéder au paiement des contributions.

L'application de ces mesures sera garantie par le corps des autorités portuaires - garde-côtes, en raison de la dépendance fonctionnelle à l'égard du ministère, pour lequel il exerce, outre la supervision de l'ensemble de la filière de pêche maritime, des fonctions de gestion administrative de la flotte de pêche nationale.

La Garde côtière aura pour mission de contribuer à la diffusion des instructions du ministère et de recueillir les demandes d'aide des armateurs, remplissant la fonction de "guichet unique pour la mer".